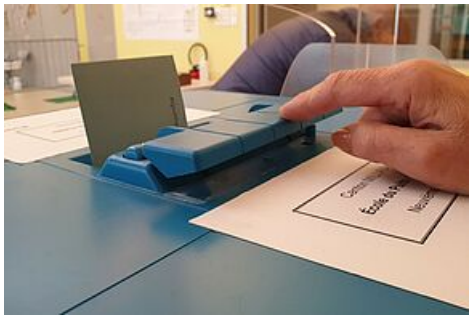


# ÉLECTIONS MUNICIPALES : HORAIRES, BUREAUX DE VOTE ET INFOS PRATIQUES

À l'approche des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, voici les horaires et la liste des bureaux de vote de Millau ainsi que des informations pratiques.

*Publié le 13 mars 2026*

**Les 15 et 22 mars 2026 à Millau, à l'occasion des élections municipales, 17066 électeurs (16 953 électeurs  inscrits sur la lite principale et 113 électeurs inscrits sur la liste complémentaire) sont appelés aux urnes.**

## Horaires des bureaux de vote

Les bureaux de vote de la commune seront ouverts de **8h00 à 18h00**

## Les bureaux de vote

Les électeurs sont invités à vérifier leur bureau de vote, indiqué sur leur carte électorale.

- Bureaux n° 1, 2, 3 et 4 – salle des Fêtes (Parc de la Victoire – accès par l'avenue Charles de Gaulle)
- Bureau n° 5 – école Martel
- Bureaux n° 6 et 7 – école Jean-Henri Fabre
- Bureaux n° 8 et 9 – école du Puits de Calès
- Bureau n° 10 – école Eugène Selles (accès par la rue Eugène Selles)
- Bureau n°11 – salle des fêtes (parc de la Victoire) depuis les élections de juin 2024

**Une navette** en minibus sera proposée aux électrices et électeurs qui rencontreraient des difficultés de mobilité ne leur permettant pas de se déplacer facilement jusqu'à la Salle des fêtes. **Cette navette circulera toutes les heures les dimanches 15 et 22 mars prochains, entre 8h et 17h** (le scrutin étant ouvert jusqu'à 18h), au départ de l'école Jules Ferry (ancien bureau de vote) vers la Salle des fêtes.

- Bureau n° 12 – école Beauregard
- Bureau n° 13, 14 et 15 – CRÉA (Salle René RIEUX)
- Bureau n° 16 – Foyer Capelle (place de la fraternité)
- Bureau n° 17 – école Jean-Macé

## Un justificatif d'identité

- La carte d'électeur prouve que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales de la commune où vous allez voter, elle indique notamment votre bureau de vote. Mais elle n'est pas obligatoire pour voter.
- Par contre, pour voter, vous devez obligatoirement prouver votre identité avec un document original (et non une photocopie).
  Vous trouverez ici la liste des pièces justifiant votre identité qu'il est possible de fournir

### Besoin d'aide ?

Les services de la Ville et les sites officiels de l'État peuvent vous renseigner sur les démarches à suivre.

Service Population : 05.65.59.50.56

VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00
Ouvert du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 13h30 à 17h30